

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **OCTROI***

de la société LIFE SCIENTIFIC LTD

enregistrée sous le n°2022-3228

L'autorisation de mise sur le marché **est modifiée** en France pour le produit désigné ci-après.

La dénomination du produit CLOMASTAR est retirée et est remplacée par la dénomination OCTROI (anciennement second nom commercial) et le second nom commercial COLONE est retiré.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	OCTROI	
Dénomination commerciale retirée	CLOMASTAR	
Second nom commercial retiré	COLONE	
Type de produit	Générique	
Titulaire	LIFE SCIENTIFIC LTD Block 4 Belfield Office Park Beech Hill Road D04V972 DUBLIN 4 Irlande	
Formulation	Suspension de capsules (CS)	
Contenant	360 g/L - clomazone	
Produit de référence	Nom commercial	CENTIUM 36 CS
	N° AMM	2000299
Numéro d'intrant	826-2014.02	
Numéro d'AMM	2150783	
Fonction	Herbicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit. La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 01/12/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE QUENIN
D7F05C1BB83743A...